

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 16

Votants : 23

Absents : 7

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LÉOTARD Héléne, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. LAVIE Richard
M. DEBARGÉ Francis donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme REYREAU Peggy
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Objet : FINANCES – Tarifs de location des salles municipales

Mme le Maire rappelle la délibération sur les tarifs de location des salles municipales lors de la précédente séance du conseil.

Une erreur s'est glissée dans les tarifs proposés aussi il convient de délibérer à nouveau sur les tarifs pour les professionnels, les tarifs pour les particuliers ayant été fixés par délibération du 9 décembre 2021.

Il est rappelé que :

- le prêt est gratuit pour les associations de Saint-Drézéry
- les salles Cardonnet et Brassens sont louées uniquement entre le deuxième week-end de septembre et le deuxième week-end de juin avec coupure courant pour les deux salles à 2h du matin.

Nouveaux tarifs proposés à compter du 14/12/2023

- Tarifs Salle Cardonnet et Brassens

Période d'utilisation	Tarifs pour les particuliers (Délibération du 09/12/2021)	Tarifs pour les professionnels	Caution
À la ½ journée ou à la journée, entre 8h et 19h	200 euros	300 euros	1 000 euros
À la Journée + Soirée Ou la soirée seule	300 euros	400 euros	1 000 euros
Du samedi matin au lundi matin	400 euros	500 euros	1 000 euros

- Tarif Parc et buvette : forfait de 75 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs de location des salles, buvette et parc tels que présentés ci-dessus
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le